

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.  
 A la Librairie-Corresp. de P. Justin, rue Montmartre, n° 18.  
 Et chez MM. Lepelletier et Comp<sup>o</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

# LE PRÉCURSEUR,



Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

16 francs pour 3 mois ;  
 32 francs pour 6 mois ;  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du département du Rhône,  
 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 4 novembre.

Le principe fondamental sur lequel repose la déclaration de la Société des Droits de l'Homme, celui sur lequel s'appuyaient les idées justes et fausses de Robespierre et de St-Just, celui qui avait donné une vogue momentanée au saint-simonisme, c'est que le gouvernement ne doit pas se borner à laisser aux individus leur liberté, mais s'appliquer à en diriger l'usage ; c'est qu'il doit se regarder non plus comme un dominateur étranger à la nation, placé au dessus d'elle et en dehors d'elle, mais comme son ame, sa vie, sa pensée, sa personnification intime et complète.

Ce point de vue, nous le répétons, n'est pas nouveau, comme thèse philosophique, mais nul pouvoir n'a encore tenté de le réaliser sérieusement.

Robespierre, poussé par le fanatisme qui animait tous les déistes du 18<sup>e</sup> siècle, portait la proscription du *laissez faire* au-delà de toute limite raisonnable dans un temps d'anarchie intellectuelle. Il se figurait, parce que son imagination ardente se contentait de cet aliment religieux, que la croyance à l'Être Suprême et le culte de la nature étaient des bases assez solides pour porter une organisation sociale tout entière, et en conséquence il faisait tout entrer, même la croyance religieuse, dans le domaine de l'action administrative et politique.

Un jeune écrivain de la même école, qui n'a ni le talent ni le fanatisme intègre de Robespierre, M. Gigault a mis au jour tout dernièrement des vues analogues. Il proscrie tout bonnement la liberté de la presse et la liberté de conscience comme des principes d'anarchie morale.

Même quand il aurait restreint les prétentions de son despotisme social, comme il le fit dans sa motion reproduite par la Société des Droits de l'Homme, Robespierre n'aurait pas pu faire triompher alors sa vaste pensée, et pour s'en convaincre, il suffit de considérer l'état de violente agitation où se trouvait alors la France et l'effroyable conflit d'intérêts mis aux prises par la révolution.

Était-ce au sein de cette tempête où des castes rivales s'étreignaient corps à corps pour s'étouffer, qu'on pouvait espérer de constituer cette sorte de providence nationale chargée de veiller paternellement sur toutes les existences et sur tous les intérêts, de répartir, avec une équité clairvoyante, les charges et les avantages de la vie sociale, en un mot de tout pacifier par la justice ? Lors même que ce tribunal suprême eût pu être formé, lorsqu'on aurait trouvé des éléments calmes et impartiaux pour le composer, aurait-il pu remplir sa mission ? Les partis le lui auraient-ils permis, et ne se seraient-ils pas tous insurgés contre un gouvernement qui n'aurait pu donner à aucun la satisfaction entière, absolue, vindicative qu'ils demandaient ?

Il est clair que chaque intérêt aurait voulu se faire de cet arbitre suprême un champion dévoué pour écraser son adversaire.

Et c'est en effet ce qui arriva pour un gouvernement qui avait de bien moins larges attributions et dont la sphère d'action ne s'étendait pas au-delà de la plus faible et de la plus égoïste administration.

La pensée de Robespierre était donc prématurée.

L'école saint-simonienne qui s'est emparée plus tard de cette pensée sans l'avoir créée comme elle en a la prétention, lui fit faire rapidement son chemin en l'exposant d'a-

bord sous un point de vue économique qui n'effraya personne. On crut que ces rhéteurs plaintifs faisaient de la science pure et simple, on les écouta, et l'école de Smith et de Say, les partisans du *laissez faire* et de la concurrence illimitée furent vaincus dans les salons, les livres et les journaux.

Mais M. Enfantin ne se contenta pas d'être le directeur d'une société de jeunes écrivains actifs et habiles, il voulut devenir un personnage politique ; et comme en politique, l'école républicaine avait dès long-temps désavoué le *laissez faire*, en partant de la philosophie analytique, M. Enfantin crut devoir imaginer une religion nouvelle, une révélation nouvelle, une société nouvelle à la tête de laquelle il se plaça sans façon.

On sait quel succès ont obtenu ces tentatives singulières, qu'il ne faut pas cependant se hâter de condamner absolument et définitivement et qui pourraient n'avoir eu tort que relativement au temps.

Quoi qu'il en soit, il est certain que tous ces essais sont des indices auxquels le *manifeste de la Société des droits de l'homme* vient de donner une nouvelle gravité. D'ailleurs les faits eux-mêmes, indépendamment des spéculations philosophiques se pressent d'une manière véritablement prodigieuse. Qui n'a pas été frappé, par exemple, de ces coalitions d'ouvriers qui, depuis deux ans se sont formées par centaines sur tous les points du pays, dans toutes les branches du travail, et indépendamment de toutes les conditions de bien-être et de malaise où pouvaient se trouver les classes laborieuses ? — Evidemment les éléments sociaux cherchent un régulateur, les intérêts hostiles un arbitre impartial. Evidemment tout marche à l'association et tout manque du lien d'harmonie.

Quant à nous, en particulier, il y a bien long-temps que cette question immense nous préoccupe, et depuis que la catastrophe de novembre a dévoilé comme une nécessité pressante cette nouvelle pondération des intérêts et des forces qui était l'objet d'études solitaires et abstraites, nous n'avons cessé de combattre jour par jour pour cette solution de paix et d'association.

Nous l'avons d'abord demandée au régime actuel : ses actes nous ont répondu.

Nous avons alors cherché une meilleure forme politique, et nous nous en sommes remis à la seule autorité irréfutable, celle de tout le monde.

Nous sommes donc d'accord avec le *manifeste* sur ce point capital, pourvu qu'il soit bien entendu que même ce pouvoir suprême ne pourra toucher à la presse et à la vie humaine, deux choses dont l'une est génératrice de toute modification sociale et supérieure à celle que nous demandons puisqu'elle l'aura enfanté ; dont l'autre est en dehors du contrat social, puisque la société ne peut rien offrir en échange d'un bien qui comprend tout ce qu'elle peut donner, et en outre une chose qu'elle ne peut ni accorder, ni restituer après l'avoir prise.

Maintenant, car nous ne voulons rien dissimuler, nous marchons rapidement à l'organisation de ce pouvoir providentiel qui se chargera d'une tâche toute nouvelle, et que n'a encore supportée aucune force humaine ; est-il bon que ce pouvoir soit créé demain, et la nation sera-t-elle prête aussitôt que le pouvoir actuel sera tombé ?

C'est là dessus, nous l'avouons, que portent toutes nos craintes, toutes nos inquiètes sollicitudes.

En étudiant ce qui s'est passé depuis 1830, avec calme et conscience, on reconnaît deux choses : la première, combien eût été pitoyable le régime républicain s'il avait été fondé par les éléments alors prédominants, par les 221, puisqu'il faut les nommer ; — en second lieu, combien le pays a marché depuis ce temps-là.

Combien de questions mal posées se sont éclaircies ! Qui est-ce qui alors avait la moindre idée de toutes ces difficultés qui se sont élevées depuis relativement à la fortune publique et à l'organisation du travail ? Qui est-ce qui pensait à une représentation universelle ? Tout cela a jailli des vices même du gouvernement présent.

Ce gouvernement nous laissera-t-il le temps de compléter ces études nationales qui occupent tant d'esprits ardents et sincères ? Ne se laissera-t-il pas pousser à quelque folie brutale qui nous oblige à le renverser plutôt même que nous ne l'aurions désiré ?

Qu'on y songe bien, et nous disons ceci surtout pour nos amis : cet immense régulateur de tous les intérêts, cette providence nationale, doit être le tribunal de tous, le délégué de tous ; il n'est pas d'intérêt, si petit soit-il, qui ne doive y avoir sa place, et ne mérite d'y être examiné mûrement avant d'être condamné. Donc, il faut amener les choses à ce qu'il n'y ait plus guerre sociale, mais arbitrage consenti d'un commun accord ; il faut que les majorités de tous les étages soient avec nous et s'en remettent au jugement national ; il faut que l'iniquité actuellement existante ne reste entourée que des gens qui l'exploitent et en vivent.

Si une minorité s'arrogeait, par malheur, ce pouvoir providentiel, la guerre redeviendrait plus générale, plus intense, plus sanglante que jamais, et dans cette nouvelle lutte, Dieu sait quelle liberté, quel droit, quel intérêt seraient ménagés et sauvés !

## LA ROYAUTE ET LA PROPRIÉTÉ.

L'un des préjugés qui retardent le plus les progrès de la liberté en France, est celui qui suppose la propriété solidaire de la royauté. Combien n'est-il pas d'honnêtes citoyens naturellement éloignés de tout sentiment d'aristocratie par leur caractère et leur fortune, et qui pourtant voient dans la république un levier destiné à ébranler le modeste édifice de leur patrimoine ; ils plaignent sincèrement l'aveuglement de tous ceux qui, dans une position sociale plus élevée que la leur, et ayant plus à perdre dans un bouleversement radical, n'en restent pas moins fidèles partisans des opinions avancées. Des déclamations imprudentes, des rêveries fanatiques l'emportent dans leur esprit sur les faits les mieux constatés, sur les leçons les plus certaines dans l'histoire. Existait-il un grand pays où le droit de propriété n'ait pas été reconnu ? Peut-il en exister jamais ? En France, à mesure que les idées de liberté se sont étendues, le sentiment de ce droit n'est-il pas devenu plus profond et plus respecté ? Qui doute qu'il ne fut infiniment plus difficile d'effectuer une expropriation générale aujourd'hui que le sol est divisé en dix millions de parties, qu'en 1789, alors que la France appartenait à vingt milles familles. Si il était permis de citer la république américaine, nous demanderions s'il est un pays où la propriété soit plus certaine, où l'on ait moins souvent songé à l'attaquer

## ENCYCLOPÉDIE DES GENS DU MONDE. (1)

Le titre de cet ouvrage n'a pas été pris au hasard, ce que j'avais cru d'abord et j'étais bien pardonnable ; par le temps qui court on n'y regarde pas d'aussi près, et pourvu qu'un titre soit ronflant, original, voire ridicule, c'est tout ce qu'il faut... On ne lit point les ouvrages avant de les acheter. « Ce n'est pas à ce qu'on nomme le peuple, disent les auteurs, c'est aux gens du monde que nous nous adressons. » Nous voilà bien avertis. Or, sans examiner si j'étais homme du monde ou non, je me suis permis d'ouvrir l'Encyclopédie nouvelle. Il ne faut pas voir dans cet ouvrage un abrégé des connaissances humaines, une exacte mais sèche nomenclature ; on ne doit pas y chercher non plus un traité *ex-professo* de toutes les matières historiques, scientifiques et littéraires ; c'est sur un plan nouveau que cette Encyclopédie est conçue ; les auteurs se renfermant dans les bornes de 24 volumes, ont voulu en exclure ce qu'ils ont jugé peu essentiel, par exemple, les mots techniques des sciences et des arts inusités dans la langue universelle, afin de donner un développement raisonnable aux matières plus importantes et plus intéressantes. « Ainsi, disent-ils, en géographie, au lieu de promettre à nos lecteurs l'indication de tous les lieux, de toutes les villes, de tous les courans d'eau, etc., tâche réservée aux dictionnaires géographiques, nous ne donnerons au contraire que les noms auxquels se rattache quelque fait remarquable, une curiosité de la nature, un chef-d'œuvre des arts, quelque grande exploitation, un traité, une bataille, etc. »

Ce plan est fort séduisant, et l'on pourrait mettre l'épigraphie suivante en tête de ce livre :

Loin d'épuiser une matière

Il n'en faut prendre que la fleur.

Du reste, nous verrons les auteurs à l'œuvre ; il est assez difficile de les juger d'après leur premier volume ; nous devons dire seu-

(1) Paris, Treuttel et Würtz, rue de Lille, n° 17, tome 1<sup>er</sup>, 1833.

lement aujourd'hui que les articles qui le composent sont écrits avec clarté et impartialité ; nous avons remarqué, entre autres, les articles AGRICULTURE, AGIOTAGE, ABUS. Dans le dernier, M. Schnitzler compte beaucoup sur les conseils de notre diplomatie pour déraciner les abus en Italie ; nous nous permettrons de penser autrement que lui ; notre diplomatie ne s'occupe pas de ces bagatelles.

Voici un extrait du curieux article de M. Fétis, sur les airs nationaux des différens peuples :

« L'origine de ces airs est fort obscure, mais le peu de traditions qu'on a conservées sur ce qui les concerne est rempli d'intérêt. On attribue l'invention des ballades écossaises à Jacques 1<sup>er</sup>, roi d'Ecosse. Plusieurs airs anciens de l'Ecosse, prennent leurs noms des ruisseaux, des villages et des montagnes qui bordent la Tweed près de Melrose, pays agréable par ses sites pittoresques qui a inspiré à ses habitans des mélodies douces, mélancoliques. Ce sont ces mêmes airs qui étant joués à la tête des régimens écossais par les cornemuses appelées *bag-pipe*, excitent puissamment le courage des soldats. »

« Les airs irlandais sont d'une origine plus ancienne que les écossais, et ont un caractère d'originalité plus prononcé. Les historiens du pays parlent beaucoup d'une chanson appelée le *Pharrah* que les Irlandais affectionnaient et qu'ils chantaient avec enthousiasme ; elle célébrait les actions d'un héros de ce nom, espèce de géant dont le peuple se plaisait à raconter les actions merveilleuses. Les autres mélodies irlandaises sont en grand nombre ; les finales sont si singulières, leurs formes de modulation ont si peu d'analogie avec la musique régulière qu'il est fort difficile d'y ajouter un accompagnement ou même une simple basse. »

« Les airs nationaux anglais, ont quelque rapport avec les mélodies écossaises et irlandaises ; mais ils sont d'un style beaucoup plus grossier et plus dur. »

« Les airs originaux de la Suisse ont une grande célébrité dans toute l'Europe, et ont fixé l'attention de beaucoup de voyageurs et de musiciens par le charme de leur mélodie dont les formes

n'ont aucun rapport avec les mélodies des autres pays environnans. Les recherches qu'on a faites pour en découvrir l'origine, ont été infructueuses ; tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que ces airs et particulièrement ceux qu'on désigne par le ranz des vaches sont fort anciens, et qu'ils sont transmis de génération en génération sans subir de modifications notables. »

« Les bergers des montagnes usent d'un moyen particulier pour renforcer leur voix et pour lui donner certaines inflexions ; c'est ainsi que celui qui chante l'air appenzellois appelé le *Rougouzer* appuie le plat de la main gauche sur l'oreille du même côté, tandis qu'il introduit le pouce de la droite dans l'autre. »

« Chaque canton a son ranz de vaches particulier. »  
 « Les airs populaires du nord de l'Europe sont tous mélancoliques ; tels sont les airs de la Pologne qu'on nomme *polonaise* et *dumka*. Les plus célèbres *dumka* de la Pologne sont la *mort de Grégoire*, les *adieux du Cosak*, la *voisine* et les *lilas*. Les Polonais ont aussi deux airs de danse d'un style particulier, l'un est la *mazourka*, l'autre est le *krekovieck* qui se chante en dansant et dont le mouvement est vif et agité. »

« Les airs des paysans russes, soit de chant, soit de danse, sont empreints d'un caractère de mélodie douce qu'on ne s'attend point à trouver chez un peuple si peu civilisé. Le chant en est généralement mélancolique et d'un mouvement modéré ou même lent, et par une singularité remarquable, leur modulation est souvent établie sur le même système que l'air des *Folies d'Espagne*. »

« Les Allemands n'ont qu'un air de danse qui les distingue des autres peuples ; c'est la valse qu'ils dansent avec passion ; on peut y ajouter le *galop* qui est d'une origine plus récente. »

« En Espagne les airs populaires composent à peu près toute la musique nationale ; ils sont de plusieurs espèces : les uns, tels que les *tirannas* et les *seguedilles*, sont des chansons d'amour qui se font entendre dans toutes les rues, dans les promenades et dans les jardins avec accompagnement de guitare. La *tonada* est originairement une chanson bouffonne ou satirique que le peuple

parce que là, plus encore qu'en France, la propriété est accessible à tous.

Voyez au contraire l'aristocratie Anglaise : quoique la royauté, en s'effaçant presque complètement derrière ses ministres, ait pu subsister cent cinquante ans en présence d'une liberté assez étendue relativement au reste de l'Europe, nulle part cependant la propriété n'a subi d'assauts plus violents, nulle part elle n'est obligée de s'entourer de plus de protections. La concentration du sol, favorisée par les substitutions, a donné naissance à ce phénomène, qu'en présence d'une dette exagérée, fardeau qui nous semblerait insupportable et qui exige d'énormes impôts, une banqueroute serait peut-être, au delà du détroit, moins populaire et plus difficile qu'un changement radical dans la propriété. C'est qu'en Angleterre, le commerçant, l'ouvrier même par l'intermédiaire des caisses d'épargne, ne pouvant employer en achat de terrains le fruit de leurs spéculations ou de leurs économies, se procurent quelques portions de rente qui peuvent se diviser à l'infini; après une banqueroute, l'Angleterre, qui ne doit qu'à des anglais, ne serait pas plus riche d'un schelling; seulement un grand déplacement de fortune aurait eu lieu au détriment de la majorité.

Si l'existence de la propriété eut été attachée à la royauté, elle eut fini le jour où les Français pensèrent et reconnurent que la France n'appartient pas à un roi. Soyez conséquents : adoptez toutes les exagérations du dogme de la légitimité; rétablissez le roi de France; faites-lui hommage de vos biens et de vos cœurs, d'après la formule des compliments officiels, alors le maître de l'état sera véritablement le représentant de la propriété particulière; mais de tels sentimens seraient désavoués même par les doctrinaires; ce n'est plus que par une fiction constitutionnelle, comme ils disent, que le roi est roi, c'est-à-dire maître. Mais il est évident que la république, en divisant le sol à la majorité des citoyens, a plus fait pour la sécurité des propriétaires que tous les rois absolus; aura-t-elle moins de pouvoir pour les protéger qu'un roi par supposition, une fiction doctrinaire? V. P....d.

Le *National* termine ainsi un article remarquable sur les coalitions d'ouvriers :

Lorsque par l'absence de toute contrainte, lorsque par la représentation régulière de leurs intérêts, ils seront amenés à discuter, à arbitrer leurs griefs réciproques, les maîtres et les ouvriers arriveront à comprendre que la lutte qui existe actuellement entre eux n'est point naturelle et ne peut être durable.

Nous les avons, il y a des maîtres, il y en a même beaucoup trop, dont les bénéfices sont hors de toute proportion avec leur capacité, leur valeur industrielle, de même qu'il y a des ouvriers qui, sans le secours de la charité publique, ne pourraient, même à l'aide d'un travail excessif, subvenir aux besoins les plus pressants de leurs familles. Mais telle n'est heureusement pas la condition générale des maîtres et des ouvriers : l'opulence n'est pas le partage de tous les maîtres et la détresse celui de tous les ouvriers. En observant les circonstances les plus générales, on est plutôt amené à conclure que les travailleurs, tant les maîtres que les ouvriers, sont à peu près uniformément dans un état de souffrance qui ne pourra être changé que lorsque l'importance politique et sociale du travail sera comprise, et lorsque nos lois civiles, commerciales, électorales et financières auront en vue son développement.

Alors on cessera de s'effrayer pour notre industrie lorsqu'on verra le salaire monter; on ne repoussera pas les réclamations des salariés par cet argument banal et hypocrite qu'on ne cesse de leur opposer : « En faisant augmenter votre salaire, vous tuez votre industrie; vous enchérissiez les produits, et par suite vous en diminuez la consommation. » Cet argument qui est toujours dans la bouche des économistes amateurs, de ceux dont l'unique fonction dans la société consiste à consommer ce que les autres ont produit, des oisifs, puisqu'il faut les appeler par leur nom, cet argument, on ne l'oppose point à la hausse des fermages, des loyers, à la hausse du blé, du bois, du fer, des bestiaux, de la houille, de la laine, des cotons, à la hausse de l'intérêt de l'argent, qui ont précisément le même effet : celui d'enrichir le prix des produits, non point en faveur de ceux qui travaillent, mais au profit de ceux qui ne travaillent point, et par conséquent au détriment de l'immense majorité, nous dirons même de la presque unanimité des Français, dont la ressource essentielle gît dans le travail.

La hausse du salaire, lorsqu'elle est successive et mesurée, loin de nuire à la consommation, doit l'augmenter au contraire; la plus légère fraction ajoutée aux facultés des masses, agit dans une proportion incomparablement plus forte sur l'extension de la production, que l'augmentation du superflu des classes élevées et des grands dignitaires de l'état, leur fût-il même prescrit, ainsi que M. Dupin aîné le croyait nécessaire, de revenir aux habits de soie et à tout l'attirail ridicule des marquis fustigés par Molière. Les bals les plus brillants, les largesses, si largesses il y a, d'une liste civile richement dotée, ont bien moins d'importance sur la masse du travail que quelques sous par jour ajoutés à l'aisance de 28 millions de Français qui, possesseurs ou non d'un chétif lopin de terre, ont pour unique ressource le fruit d'un labeur quotidien. Il suffit en effet de savoir faire une multiplication pour comprendre qu'un sou par jour pour 28 millions d'individus produit une somme de 511 millions par an.

De nos jours, les institutions, les lois, les sentimens, la conscience publique, tout favorise ce qui peut tendre à l'émancipation du travail. La hausse du salaire, c'est-à-dire le bien-être du travailleur, doit en être la première conséquence; la baisse des fermages et de l'intérêt des capitaux, en un mot la baisse du loyer du fonds de commandite, en sont le résultat nécessaire.

Cet affranchissement a parcouru bien des phases depuis le temps où Caton le sage prêtait, aux Romains, à 36 p. 100 par an, et envoyait ses vieux esclaves mourir de faim dans une île, jusqu'à ce jour où les banquiers d'Amsterdam font des avances à l'industrie à 1 1/4 p. 100 par an, et où nos prolétaires ont tout au moins l'hôpital pour dernier asile. Bien des phases seront encore parcourues jusqu'à ce que les travailleurs parviennent à s'associer, et que les maîtres, après avoir assuré un minimum à leurs ouvriers, les intéressent aux bénéfices de leur industrie; mais ce temps viendra, et les désordres passagers dont on s'afflige ne peuvent que le hâter.

La *Tribune*, après avoir rapporté de nombreux fragmens des ridicules ordres du jour, publiés par les officiers philippistes de la garde nationale de Paris, dans le but d'obtenir que la revue de Léopold fût aussi nombreuse que possible, ajoute :

« Tous ces petits moyens ne paraissent pas susceptibles d'avoir une grande influence sur la revue. On ne se soucie guère en général, de faire des évolutions pour les menus plaisirs de S. M. le préfet de la Grande-Bretagne, et nous citerons avec plaisir la lettre suivante qui témoigne qu'il est encore des hommes qui attachent quelque prix à leur propre dignité.

« M. Rihan, capitaine de la première légion, 1<sup>er</sup> bataillon, 2<sup>e</sup> compagnie, avait écrit :

« Si quelques motifs impérieux devaient vous priver d'assister à cette prise d'armes, veuillez me renvoyer cet avis. Je me chargerai de faire admettre votre excuse.

« M. F., caporal, tenant le cabinet littéraire, rue des Pyramides, n° 2, a répondu :

Monsieur,  
Le motif très-impérieux qui m'empêche (sans me priver aucunement) d'aller grossir le nombre des très-dévotés et très-fidèles sujets qui iront par leur présence dans les rangs prouver leur respect et leur obéissance à ce que vous appelez des ordres, est que, toute opinion à part, je ne me soumettraï pas à l'humiliation d'aller parader devant l'ex-général anglais, prince de Saxe-Cobourg, qui a contribué à notre défaite de Waterloo, et qui, en conservant précieusement le lion érigé par nos ennemis pour en perpétuer le souvenir, se maintient au nombre de ces mêmes ennemis de l'honneur et du nom français.

Profondément pénétré des sentimens d'un patriote pur, je m'empresse de vous renvoyer votre billet, en vous priant de recevoir nos salutations empressées.

1<sup>er</sup> novembre 1833.

F., caporal.

Le *National*, de son côté, publie la lettre suivante que lui adresse un garde national de la 2<sup>e</sup> légion :

Un garde national qui, à la funeste nouvelle du désastre de Waterloo, mit un crêpe à son bonnet de grenadier, n'ira pas, le 3 novembre 1833, parader devant le prince de Saxe-Cobourg, surnommé le roi des Belges, ni danser en compagnie avec lui, et cela par les motifs suivans :

1<sup>o</sup> Parce que le prince de Saxe-Cobourg a eu l'audace de se parer, dans la capitale de la France, et dans un de ses palais, de la médaille russe frappée pour perpétuer le souvenir de l'entrée dans cette ville des hordes étrangères, dont il faisait partie.

2<sup>o</sup> Parce qu'il a du sang français sur ses bottes; car il est un de

ceux, viennent, dans l'ordre chronologique, les *bourrées* d'Auvergne et les *branles* du Poitou. Ces airs furent de mode à la cour de Catherine de Médicis; ils servaient à la danse; les *branles* étaient des airs lents et graves; les *bourrées* étaient plus vives; celles-ci se sont conservées intactes en Auvergne, mais les *branles* sont oubliés. Les *vaux-de-vire* de Normandie qui sont des airs francs et naturels dont on a fait nos anciens vaudevilles, ont prévalu à Paris, et même dans le Poitou et la Bretagne, sur tous ces airs anciens.

« La Bourgogne a aussi ses airs particuliers; mais ils sont moins anciens et ne remontent pas au delà du milieu du xvi<sup>e</sup> siècle; ces airs sont les *noëls*. Les premiers *noëls* ont été composés et imprimés pendant les règnes d'Henri II et de ses fils. Ducaurroy, qui fut maître de Chapelle de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, passe pour en avoir écrit un grand nombre.

« A l'imitation de ces *noëls* de cour, quelques poètes bourguignons en écrivirent dans le patois de leur province; mais La Monnoye les a tous fait oublier par le recueil qu'il a composé, et qui a eu vingt huit éditions. Les airs qu'il a choisis pour ces chansons ont été pris par lui dans les opéras de Lulli ou parmi les airs populaires de son temps. Ces airs se sont acclimatés dans la Bourgogne, où ils se chantent depuis fort long-temps sur les coteaux par tous les vigneron.

« Ce n'est pas seulement en Europe que l'on rencontre des airs nationaux et populaires; presque tous les peuples du monde, et même les Sauvages des îles de la mer du Sud et des terres polaires en ont des semblables. Les Arabes, les Persans et les Turcs en ont un grand nombre qui se font remarquer par la profusion d'ornemens dont ils sont surchargés; car les orientaux ne chantent jamais les notes simples des airs; ils y ajoutent de petites notes à chaque intonation; ces airs ne sont ordinairement composés que de deux ou trois phrases musicales qui se répètent sans cesse sur les paroles. Les Grecs ornent aussi leurs chants par une multitude de

ceux qui foulèrent aux pieds les cadavres de nos braves morts glorieusement dans les plaines de Waterloo.

3<sup>o</sup> Parce qu'il a été placé en Belgique par l'Angleterre, pour empêcher la France de s'étendre jusqu'au Rhin.

Ces considérations peuvent bien ne pas toucher l'homme de la paix à tout prix, ni les serveurs du juste-milieu; mais un garde national qui a du sang français dans les veines, ne doit pas les oublier.

Un Garde national de la 2<sup>e</sup> légion.

1<sup>er</sup> novembre.

Par ordonnance royale en date du 28 octobre dernier, le sieur François Thimonier fils, demeurant à Lyon, place des Carmes, n° 13, au premier, a été nommé huissier près le tribunal civil de Lyon, en remplacement du sieur Nocard, décédé.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)  
Paris, 2 novembre.

Depuis plusieurs mois les bijoutiers et les horlogers de Paris s'étaient plaints aux commissaires de police que vers le soir des individus à l'aide de pointes de diamant coupaient les carreaux de leurs devantures de boutique et enlevaient les montres et bijoux qui y étaient étalés. Les commissaires et agens de police trop occupés de soins bien autrement importants, n'avaient rien pu faire jusqu'ici pour leur sûreté.

Le hasard vient de faire plus pour eux que ceux qu'ils paient si chèrement, plutôt pour protéger leur propriété que pour soutenir l'état qui n'en a que faire.

Hier soir un enfant de dix ans a été pris en flagrant délit dans la rue St-Honoré. On a trouvé sur lui douze montres et quatre paires de boucles d'oreilles. Ce malheureux enfant a déclaré avoir été déjà repris de justice et renvoyé comme étant par son âge hors des atteintes de la loi. Il a fait des révélations importantes sur les chefs et les bandes de voleurs qui l'emploient.

— Le 11<sup>e</sup> léger arrivé depuis peu à Paris, a fraternisé avant-hier dans un banquet avec le 20<sup>e</sup> de la même arme, depuis long-temps en cette résidence; les officiers et sous-officiers de l'un et l'autre régiment se sont réunis dans ce but qui, si nous sommes bien informés, n'est pas trop du goût de M. Soult.

— De tout côté on s'exerce à plier la garde nationale à cette discipline militaire et à l'obéissance passive qui la rendrait un instrument si précieux dans les mains du despotisme.

Le sous-préfet de Sceaux vient de prendre sur lui d'obliger la garde nationale de Beau-Grenelle à faire le service tous les jours au lieu du dimanche et du lundi, les seuls jours où ils montaient la garde depuis leur institution.

— Voici un remède contre le choléra dont on ne s'était pas encore avisé.

Le *Lynx*, journal de Bruxelles, annonce qu'un vacher âgé de 65 ans, né à Grimberg et demeurant à Bruxelles, s'est suicidé en se pendant avec son mouchoir. Cet homme s'est porté à cet excès de désespoir par crainte du choléra.

— La ville de Colmar est depuis deux jours le théâtre des troubles les plus graves.

Là, comme dans beaucoup d'autres villes de France, les impôts sur les boissons viennent de provoquer des désordres que l'on présume par la force, sans songer à les prévenir par des mesures favorables aux classes souffrantes.

Voici les détails qui nous sont parvenus :

Dimanche soir il y a eu quelque opposition des vigneron contre les employés des droits réunis, qui voulaient exercer sur le petit vin. Plusieurs d'entr'eux ont été jetés hors de l'enceinte des propriétés des vigneron qui ont ensuite parcouru la ville aux cris *A bas les droits réunis!* Des patrouilles furent mises sur pied; mais il n'y eût pas d'autres excès.

Dans la soirée de lundi des rassemblemens se formèrent devant la maison d'un citoyen de Colmar où logeait un ancien employé supérieur des droits réunis. Après de nombreuses huées et des sifflets, on lança des pierres contre la maison; car les vigneron croyaient que c'était à l'instigation de cet ancien employé que les droits réunis avaient commencé l'exercice sur le petit vin. Le propriétaire de la maison a fait d'inutiles représentations aux agresseurs. Le rappel a été battu; les tambours eurent quelque peine à circuler dans les rues. Cependant un certain nombre de gardes nationaux se réunirent et escorta les tambours au milieu des huées.

Un escadron de dragons avait été appelé, dans la journée, de Neuf-Brisach; un détachement du 26<sup>e</sup> de ligne avait pris les armes; des coups de fusil ont été tirés de part et d'autre, un dragon a été dangereusement blessé et, dit-on, aussi un jeune homme de la ville.

affectation; mais depuis quelques années, elle a dégénéré en une sorte de scène qu'on a transportée sur le théâtre. Le *boléro* est à la fois une chanson et un air de danse. Rien de plus voluptueux que la manière dont les femmes dansent cet air pendant qu'on le chante avec accompagnement de guitare et de castagnettes. Le  *fandango*, air de danse célèbre en Espagne, n'a point de finale marquée et recommence autant de fois qu'on le veut; il est modulé comme l'air des *Folies d'Espagne*.

« En France, les airs populaires varient selon les différentes provinces; l'usage de ces sortes de chants y est fort ancien; c'est ce que l'on sait positivement, quoi qu'il ne soit pas facile d'établir l'époque précise où ils ont commencé à être chantés. Les chansons militaires qu'on appelait chansons de *gestes*, parce qu'elles célébraient les hauts faits des preux, remontent à l'origine de la monarchie. Pour exciter leur courage, les soldats les chantaient en chœur. Elles étaient en latin vulgaire rimé, la seule langue qu'on parlât alors dans toute la Gaule. Clotaire II ayant vaincu les Saxons en bataille rangée, on fit sur cet événement une chanson, qui peut être considérée comme la plus ancienne des Français, car elle est du 7<sup>e</sup> siècle. Sidoine Apollinaire nous en a conservé les paroles, et nous apprend qu'elle fut chantée dans tout le royaume à pleine voix. (*Magnâ vociferatione!*)

Tout le monde connaît de nom la fameuse chanson de Roland. Les historiens et les romanciers citent aussi celles de Charlemagne, d'Ogier, d'Olivier et autres héros; mais toutes ces pièces sont perdues depuis long-temps.

« Après les *chansons de gestes* les plus anciennes dont on a gardé le souvenir, ont été composées par les ménestrels Provençaux. Ces airs ont conservé jusqu'aujourd'hui un caractère particulier de mélodie. Le chant en est doux, pastoral et gai tout à la fois. Ils se divisent en airs de danse et airs à chanter; les premiers se jouent avec le galoubet et le tambourin; les autres sont écrits sur des paroles dans le dialecte provençal. Après les airs proven-

petites notes. Aucun peuple ne possède autant d'airs nationaux que celui-ci; car c'est par les chansons qu'il conserve les traditions de son histoire.

« Les mélodies asiatiques, et notamment celles du Thibet, de l'Inde, de l'Arménie, de la côte de Coromandel et de la Chine sont d'un mouvement lent et d'un caractère mélancolique. En Chine, il y a des airs affectés à chaque profession. Dans l'Amérique méridionale les mélodies des airs populaires ont beaucoup d'analogie avec les airs espagnols; dans les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, il y a peu d'airs nationaux, et ceux qu'on y entend, diffèrent peu des airs anglais.

« Les airs réguliers, tels que ceux qu'on trouve dans les opéras, ont été faits d'abord à l'imitation de certains airs populaires, et particulièrement des *villanelles*. Parmi les formes d'air qui ont eu le plus de succès, le *rondeau*, qui consiste à reprendre plusieurs fois la première phrase dans le cours du morceau, tient la première place. Paisiello, Cimarosa, Mozart, Paër et Mayer ont écrit beaucoup d'airs de demi-caractère, composés d'un mouvement lent suivi d'un *allegro*. Cette coupe paraît très-favorable à l'effet musical. Rossini a fait adopter une autre disposition qui consiste à faire un premier mouvement *allegro* modéré, suivi d'un *andante* ou d'un *adagio*, et à terminer le morceau par un mouvement vif et rythmé.

« Une sorte de petit air qu'on nomme *couplet* quand le caractère en est gai, et *romance* lorsqu'il est mélancolique appartient originairement à l'opéra français. Dans sa nouveauté, l'opéra-comique, tel qu'il parut aux foires Saint-Laurent et Saint-Germain, n'était que ce qu'on appelle maintenant le vaudeville. Les couplets en faisaient tous les frais.

La biographie des hommes vivans aura sa place dans l'*Encyclopédie des gens du monde*. Les signatures des auteurs du premier volume rappellent pour la plupart des noms marqués dans les arts, les sciences et la littérature.

A. R.



Les rassemblements n'ont été dissipés qu'entre 11 heures et minuit. Dans la nuit de lundi à mardi, une estafette a été envoyée à Schelestat pour faire venir deux batteries d'artillerie. Le rappel à de nouveau battu le mardi matin; la garde nationale, les troupes de ligne et les batteries d'artillerie ont été déployées dans les rues, et c'est dans cet état qu'étaient choses ce matin à 10 heures, date des dernières nouvelles.

Il paraît que des à-comptes en nature sont donnés au roi Léopold sur la dot de sa femme. Le roi des Belges a voulu voir en particulier les officiers-généraux de l'armée du Nord, à laquelle il doit la citadelle d'Anvers. Plusieurs ont reçu, dit-on, depuis son arrivée à Paris, de très-beaux chevaux provenant des haras de son beau-père.

Le gouvernement a reçu hier des nouvelles de Madrid. Un courrier est également arrivé à l'ambassade russe. Les bruits les plus sinistres ont couru sur la situation du parti de la reine. Des déflections importantes feraient échouer toutes les belles espérances de notre diplomatie dans la Péninsule et nous obligerait d'intervenir en faisant entrer sur-le-champ 40 mille hommes dans la Catalogne et les provinces basques.

Le comte Pozzo di Borgo est venu ce matin chez le duc de Broglie, et on croit que des communications importantes ont été faites au ministère français; les uns veulent que ce soit sur les affaires d'Espagne, les autres sur les négociations avec la Porte, et le traité qui donne tant d'inquiétude à Londres et à Paris.

Ces bruits nous paraissent du reste n'avoir aucun fondement. Les employés de la préfecture de police sont tous en retenue extraordinaire dans leurs bureaux. Ceux qui sont attachés au cabinet particulier sont en permanence et passent les nuits dans les salons de M. Giquet.

Que de gratifications va nous coûter la parade Léopold! Une place vaquait à la cour des comptes: les candidats étaient nombreux. La cour en présentait deux; M. Dupin, un; les ministres, chacun trois; mais tous ont échoué devant l'hôte fortuné auquel elle a été gracieusement octroyée pour le fils de M. Teste, l'avocat du trésor et le héros du tiers-parti.

L'honorable député fait, dit-on, partie de la commission chargée d'appuyer près des chambres la constitution de dot pour la reine des Belges, condition sous-entendue dans les stipulations qui limiteront la liste civile à 12 millions, non compris les revenus de la couronne.

Le courrier Werner est aujourd'hui complètement hors de danger. Les applications de nombreuses sangsues ordonnées par le docteur Pasquier, chirurgien du roi, ont prévenu les accidens qui auraient pu résulter des lésions graves qui avaient d'abord fait désespérer de la vie du malade. Son médecin croit pouvoir assurer qu'il pourra remonter à cheval et prendre son service avant peu de temps.

Werner qui a été sauvé presque miraculeusement, doit à ce qu'il paraît, son salut à une énorme ceinture de cuir qu'il avait l'habitude de porter sous ses vêtements, et qui a résisté sans se déchirer au poids de deux roues qui ont passé sur son corps depuis la partie postérieure du dos jusqu'à l'épaule.

Les gardes nationaux convoqués pour la revue du 3 novembre, ont été prévenus que ce service était de rigueur, et que ceux qui ne s'y rendraient pas seraient cités au conseil de discipline et considérés comme ayant manqué la garde. Cependant on assure que la revue ne sera pas très-nombreuse. La médaille russe de Léopold déplaît à plus d'un garde national qui, partisan de l'ordre et ennemi des émeutes, ne se soucie pourtant pas de présenter les armes à un drapeau moscovite de 1815.

Un capitaine de la compagnie de discipline en garnison à Béthune, étant entré dans la salle de police pour visiter un soldat qui y était enfermé, celui-ci s'élança sur le capitaine, le frappa violemment à l'aide d'une cruche et eut même de se saisir de son sabre. Un caporal accourut au bruit et dégagea le capitaine en perçant le pionnier d'un coup de sabre.

Le capitaine est, dit-on, blessé grièvement, le caporal et le pionnier ont été aussi, mais leur vie n'est point menacée.

## Nouvelles.

On lit dans le *Mercurio Ségusien* de St-Etienne: Hier matin, l'un des conducteurs des diligences du chemin de fer de St-Etienne à Lyon, est tombé de son siège, près du pont de l'Anc. Il a eu le pied écrasé par les roues de la voiture, et il a été aussitôt transporté à l'hôpital de notre ville. On espère cependant lui épargner les chances d'une amputation.

M. Sers, préfet de la Loire, était au nombre des voyageurs, et il a été ainsi témoin de l'un des nombreux accidens qui surviennent sur ce chemin. Nous espérons qu'il en verra d'autant mieux la nécessité d'intervenir par un règlement sévère auprès de l'administration Seguin, afin de diminuer, s'il est possible, la fréquence de ces accidens effrayans.

On lit dans le *Peuple Souverain* de Marseille: La rue Thiers a été hier le théâtre d'un assassinat. Un matelot génois, Agostini Laurenci, a frappé de cinq coups de couteau le nommé Jean Oreille, matelot du port de Toulon, qui a expiré à l'instant même. Les recherches de la police ont été infructueuses jusqu'à présent pour s'assurer de l'assassin.

Le nommé Gérard, ouvrier chandelier, s'est suicidé d'un coup de pistolet dans l'après-midi, derrière le cimetière Saint-Charles.

On attribue cet acte de désespoir à la mort prématurée d'une sœur, seul membre de sa famille qui restait.

M. Pépin de Lisi, auteur en nom de *Deux ans de règne*, était assigné aujourd'hui devant le tribunal de commerce, sous la présidence de M. Leboe, en paiement d'une lettre de change de 20,000 f., tirée sur lui par M. Alexandre Mesnier, son libraire. L'écrivain débiteur a demandé terme de vingt-cinq jours par l'organe de M. Schayé. Le tribunal a accordé le répit du consentement du porteur de la retraite.

(*Gazette des Tribunaux*.) Le lendemain de son arrivée à Paris, M. Dupin a été reçu en audience particulière par le roi qui a fait au président de la chambre l'accueil le plus affectueux. Après une courte conversation dans le cabinet du roi, les deux interlocuteurs se sont rendus sur la terrasse des Tuileries où ils se sont longuement entretenus.

Quelques personnes affirment que la politique n'a été pour rien dans ce long tête-à-tête, car l'on a remarqué que Louis-Philippe parlait peu, écoutait fort attentivement, et que M. Dupin avait l'air de haranguer ex-professo; d'où l'on a conclu que le riche propriétaire de châteaux, terres et bois, prenait quelque consultation du docteur en droit: toutefois, les niais du tiers-parti en ont conclu que leur coryphée prenait grande faveur. Nous pouvons affirmer qu'il n'en est rien, et nous tenons de bonne source, que dans ce colloque, M. Dupin a fait purement et simplement office d'avocat consultant. (*Tribune*.)

— Deux officiers du régiment irlandais, très-étroitement liés d'amitié, ayant poussé la plaisanterie un peu plus au-delà de ce que permettait le point d'honneur militaire, un major et un colonel, bien connus pour leur amour pour le duel intervinrent et donnèrent à entendre à nos deux étourdis qu'ils devaient échanger un ou deux coups de feu.

Arrivés sur le terrain, sans la moindre animosité l'un contre l'autre, mais fort mécontents de leurs amis qui ne voulaient permettre aucune explication, Calamy, saisissant une occasion de prendre Troloppe à part, lui dit à l'oreille: Je ferai feu sur votre second, si vous voulez tirer sur le mien. Soit, répondit Troloppe.

Ayant pris du champ et rempli les formalités d'usage, ils ajustèrent ensemble le major et le colonel qui se montrèrent alors très-empressés à arranger l'affaire. (*Sun*.)

— On a fait un relevé des bibliothèques publiques de tous les départemens de la France, hors celui de la Seine. Dans ces quatre-vingt-cinq départemens, il y a en tout et pour tout, cent quatre-vingt-douze villes qui ont des bibliothèques publiques; les plus importantes sont celles de Troyes, 50,000 volumes; Marseille, 35,000; Aix, 75,000; Caen, 40,000; Dijon, 40,000; Besançon, 56,000; Bordeaux, 115,000; Versailles, 45,000; Rouen, 28,000; Amiens, 48,000. Huit cent vingt-deux villes, de 3,000 à 18,000 ames, sont entièrement privées de bibliothèques publiques, les cent quatre-vingt-douze villes qui jouissent d'établissements de ce genre, réunissent à elles toutes 2 ou 3,000,000 de volumes qui, comparés à la population totale des quatre-vingt-cinq départemens, donnent un volume pour quinze habitans.

La ville de Paris possède cinq bibliothèques, qui contiennent en tout 1,378,000 volumes, ou trois volumes pour deux habitans.

## Extérieur.

### (Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Si nous sommes bien informés, le courrier extraordinaire, arrivé à Paris le 1<sup>er</sup> novembre, et qui a apporté la nouvelle du désarmement des volontaires royalistes, aurait aussi apporté des nouvelles qui sont loin de présenter Madrid comme tranquille. En effet, il paraît que dans la nuit du 22 au 23 des groupes nombreux se sont formés spontanément dans les rues de las Carretas et ont arboré l'étendard de l'insurrection, en poussant des cris de *viva Carlos Quinto*. En même temps d'autres groupes parcouraient aussi les environs de la *Puerta del sol*, et comme par un enchantement, une des plus belles rues de Madrid, celle d'Alcala, a été envahie par un nombre considérable de volontaires royalistes armés dont le projet n'était autre que celui de se porter sur le palais.

Aussitôt que les premiers cris ont été proférés, l'autorité, tant civile que militaire, s'est mise en mesure d'étouffer la rébellion, et de nombreuses patrouilles ont commencé à circuler dans Madrid. La garde du palais a été considérablement augmentée par un régiment de fantassins, et un escadron de cavalerie en garantissait toutes les avenues.

Un nombre considérable d'agens de la police se sont présentés d'abord vis-à-vis des insurgés; mais leurs sommations ont été méprisées et quelques-uns même ont été fort maltraités. Force a été alors à l'autorité militaire d'intervenir.

Une compagnie de grenadiers, précédée d'un escadron de cuirassiers, s'est alors approchée de la rue d'Alcala. Aucune résistance n'a été opposée par les émeutés et ils se sont tous dirigés vers la *Puerta del sol*, suivis de très-près par les troupes royales, mais sans être nullement attaqués. Arrivés à la *Puerta del sol* et voyant probablement qu'ils n'auraient pas beau jeu avec les troupes qui les suivaient, les groupes se sont dispersés dans les différentes rues qui aboutissent à cette place, et notamment dans celle de las Carretas, rue qui est notamment habitée par les mulâtiers. Là les cris de *viva Carlos* ont été de nouveau prononcés et trois ou quatre coups de feu ont été tirés; alors la cavalerie a fait une charge qui a complètement dispersé les émeutés, dont bon nombre ont été pris par plusieurs patrouilles qui débouchaient par des petites rues aboutissant à la rue de *Carretas*.

Cette charge de cavalerie fut pour ainsi dire suffisante pour rendre Madrid tranquille, et insensiblement les groupes furent toujours en diminuant, et vers trois heures du matin ils avaient complètement disparu.

Le lendemain matin on trouva affiché presque tout le long de la rue d'Alcala, dans tous les coins de rue qui aboutissent à la rue de las carretas et aux maisons du palais un long imprimé qui finissait par ces mots:

« Madrilénos, l'infant don Carlos est entré en Estramadure, la nouvelle est arrivée officiellement à Madrid. Il vient à marches forcées se mettre à la tête de son royaume, préparons-lui le terrain; que l'autorité que la reine lui a usurpée, lui soit rendue par nous, et sa reconnaissance sera éternelle. Braves royalistes, abandonnez vos rangs, ne servez pas une reine que la divinité ne peut nullement aider. Soyons-unis, serrons nos rangs, suivons l'exemple de nos amis de Vittoria, Bilbao, Logrono, Santo-Domingo de la Calzada et autres points non moins importants » et notre triomphe est assuré. Viva don Carlos? Muera la Reyna. »

Le lendemain même, l'ordre de désarmer les volontaires royalistes fut pris en plein conseil et au départ du courrier on remarquait un grand mécontentement parmi les volontaires royalistes.

Nous attendons avec impatience la suite de cette affaire, et nous trouvons que le gouvernement devrait être plus réservé dans les communications qu'il envoie à ses journaux.

Voici ce que nous mande notre correspondant de Bayonne en date du 24.

Par voie extraordinaire nous apprenons que le 20 à Vittoria, les insurgés étaient fort inquiets. On croyait que les troupes de la reine n'étaient pas loin. On disait aussi hier matin à St-Sébastien que les troupes de la reine étaient entrées à Vittoria hier 27. On ignore cependant par quelle voie cette nouvelle est arrivée.

La faction carliste paraît augmenter en Navarre. Cet après-dînée est entré dans notre ville, le 1<sup>er</sup> bataillon du 4<sup>me</sup> léger.

ANGLÈTERRE. — Londres, 31 octobre. — Le bruit court dans les

cercles les mieux informés que des nouvelles d'après lesquelles on croit d'arriver de Madrid, annoncent positivement que le ministère espagnol vient d'être changé, la démission de M. Zéa Bermudez et de quelques autres. Une hausse dans les bords des cortès en a été la conséquence: ils sont à 23 1/2.

On dit aussi que ce qui a donné lieu à la confiscation des biens de don Carlos (confiscation dont on ignorait jusqu'ici les motifs), c'est qu'il se serait proclamé ou fait proclamer roi d'Espagne à Abrantes, et qu'il aurait été immédiatement reconnu en cette qualité par don Miguel roi de Portugal en prenant toujours ce titre. On ajoute également que les ministres anglais et français à Madrid ont eu plusieurs consultations avec le gouvernement espagnol au sujet d'une intervention de ce dernier dans les affaires de Portugal, en faveur de la reine, et afin de terminer la lutte qui désole ce pays.

— Le parlement sera prorogé aujourd'hui par commission, avec les formalités d'usage, jusqu'au 12 décembre. La chambre des communes sera représentée par M. Ley et les autres officiers de la chambre. (*Courier*.)

— Le marquis de Funchal, ambassadeur de Portugal, en mission extraordinaire, a travaillé hier dans le bureau du secrétaire-d'état pour les affaires étrangères. (*Idem*.)

— Le chevalier de Vial, ministre d'Espagne et M. van de Weyer, ministre de Belgique, ont rendu visite, mardi dernier, au vicomte Palmerston, au Foreign-Office. (*Idem*.)

— Le ministre de Naples a travaillé hier au Foreign-Office et au bureau des colonies. (*Idem*.)

— Nous apprenons que le vénérable marquis de Funchal vient de se démettre de ses fonctions d'ambassadeur de la reine dona Maria, et qu'il est remplacé par le chevalier Abren et Lima, dont la mission à Londres va, dit-on, être permanente. Le départ du marquis de Funchal pour le Portugal n'est cependant pas encore arrêté. (*Herald*.)

— Nous avons reçu les journaux de Buénos-Ayres et du Brésil, les premiers jusqu'à la date du 8 août, et les derniers jusqu'à celle du 3 septembre. Les nouvelles de Buénos-Ayres représentent le pays comme étant resté dans un état de troubles, quoique la révolte qui avait éclaté dans la province de Cordova ait été étouffée. Les ministres des finances et des affaires étrangères avaient donné leur démission, et don Garcia venait d'être nommé ministre des finances et devait remplir, *par intérim*, les autres ministères vacans.

Les journaux du Brésil portent que M. Henri Fox, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, avait présenté ses lettres de créance, le 25 août, au jeune empereur. (*Courier*.)

— Une députation des associations qui se réunissent à la taverne du Yorkshire Stingo, présidée par le docteur Wade, a été présentée hier à lord Melbourne pour le prier de mettre sous les yeux de S. M., une pétition rédigée à l'une des dernières réunions pour l'abolition de l'impôt des portes et fenêtres (assessed taxes). Lord Melbourne a accueilli cette députation, ainsi qu'on devait s'y attendre, de la manière la plus obligeante, donnant par là une bonne leçon à quelques partisans trop zélés du gouvernement, qui se sont montrés trop prompt à déverser sur ces associations le ridicule et le mépris. Nous reviendrons en conséquence sur ce sujet et sur les différentes réunions qui ont eu lieu ou qui s'organisent pour demander le retrait de ces taxes, et nous dirons que quand un impôt soulève une aussi grande masse d'intérêts opposés, il serait très-impolitique de la part du gouvernement de ne pas chercher à y porter remède. (*Courier*.)

— Nous apprenons par des lettres de Madrid qu'on s'attendait à voir publier, dans cette capitale, une amnistie générale pour le 24 octobre. (*Globe*.)

— La fièvre scarlatine exerce en ce moment de grands ravages dans la ville de Lincoln. (*Idem*.)

— Le comte de Rechberg, l'un des attachés à l'ambassade d'Autriche, est parti de Chandos-House chargé de dépêches pour Vienne. Il n'y a pas encore, que nous sachions, de successeur nommé pour remplacer le baron de Neumann, qui devait se rencontrer à Vienne le 1<sup>er</sup> novembre, avec le prince Metternich. (*Idem*.)

— Un propriétaire d'un des comtés de l'intérieur a eu l'idée de donner à ferme de petites portions de terrains à des enfans de la classe pauvre mais industrieuse. On leur apprend à semer, à planter et à soigner toutes sortes de végétaux qui croissent ordinairement dans les jardins: ces enfans paient une petite rétribution au propriétaire, et le reste leur appartient; cela sert à soutenir leurs parens et en même temps cela leur procure des vêtements, etc.

Ils cultivent la terre deux fois par jour, à leurs heures de loisir, le matin et le soir; il en résulte un double avantage; c'est que les enfans acquièrent des connaissances précieuses en jardinage, et sont préservés du vice et de l'oisiveté.

Cette expérience a eu jusqu'à présent des résultats admirables. (*Brighton Gazette*.)

## Variétés.

### PROPOSITION EXTREMEMENT AVANTAGEUSE, ADRESSÉE A LEOPOLD 1<sup>er</sup>, ROI DE TOUTES LES BELGIQUES, ET ASPIRANT MILLIONNAIRE;

#### Par un brocanteur de mauvaises créances.

Sire, Il n'y a pas de sottisiers, il n'y a que de sottés gens. C'est ce que je ne cesse de répondre à tous les gens qui clabaudent contre la royauté en général.

C'est aussi ce que je réponds à ceux qui blâment la profession que j'exerce.

Cette profession consiste à acheter les mauvaises créances à mes risques et périls, et à en retirer le meilleur parti possible; de même que vous autres monarques, vous acceptez des trônes qui ne valent pas le diable, sauf à les exploiter à tout hasard, le plus lucrativement que vous pouvez.

Comme vous voyez, nos deux professions se ressemblent assez, par le but comme par les moyens. C'est une loterie où nous mettons pour enjeu, moi, mon petit capital, et vous, votre talent. Ma mise est encore plus forte que la vôtre.

Or, pour en venir au but de cette lettre, comme je suis à l'affût de toutes les mauvaises créances, et valeurs douteuses, tels que billets à ordre protestés, lettres de change non acceptées, obligations sur dernière hypothèque, arriérés de solde, promesses et distributions royales de secours aux indigens, faux billets de banque, invitations aux dîners de la cour, promesses de dot et autres engagements non moins chanceux; j'ai appris ces jours-ci que vous aviez un débiteur diablement récalcitraire. J'ai donc pensé qu'il vous serait peut-être agréable de vous défaire de votre créance, afin de vous épargner l'embarras des poursuites judiciaires auxquelles il vous faudrait avoir recours. Voici mes propositions à cet égard. Votre créance est, dit-on, d'un million. Je vous en offre 40 fr. 95 cent.

Cette somme vous paraîtra peut-être exagérée, vu les difficultés presque insurmontables qui rendent les remboursements si incertains; mais enfin, j'ai tenu à faire les choses grandement avec

vous, parce que je sais que dans ce moment-ci, vous avez besoin d'argent.

Toutefois, je ne pourrais pas pousser l'imprudencence jusqu'à vous remettre les 10 fr. 95 c. en espèces monnayées. Je ne vous remettrais que 3 fr. 45 c., en gros sous. Le surplus de la somme vous sera complété par les valeurs ci-après, savoir :

Quatre bâtons de sucre d'orge, deux onces de réglisse, une bouteille de cirage, trois œufs durs, un quart de fromage de Gruyère, une étrille, un pot-à-beurre ébréché, un peigne, vingt-cinq marrons, une vieille écuelle, une soucrière, deux cure-dents, un vieux toupet, un exemplaire du *Constitutionnel*, une hotte dépareillée, une histoire de M. Pépin, une puce travailleuse, et une lancette de vétérinaire pour vous amuser à saigner les geus que vous aurez écrasés.

Veillez donc me faire savoir votre détermination, et me croire votre tout dévoué, etc.

Signé L'AVEUTUREUX.  
Agent d'affaires, rue du Hasard, à Paris.

## MÉDECINE-ORTHOPÉDIE

NOUVELLE MÉTHODE DE TRAITEMENT

DES

### DIFFORMITÉS DE LA TAILLE ET DES MEMBRES.

Les journaux de la capitale parlent beaucoup, depuis quelque temps, de la nouvelle méthode de M. le docteur PRAYAZ, pour le traitement des difformités de la taille et des membres. C'est un objet assez important pour que nous y consacrons quelques lignes,

et nous croyons être utiles à un grand nombre de familles en faisant connaître, d'après le rapport de l'académie royale de médecine, en quoi consiste la méthode orthopédique de M. PRAYAZ, et en quoi elle est supérieure à celles qu'on avait employées jusqu'ici.

On reprochait aux traitements orthopédiques ordinaires d'être souvent sans succès, et même de donner lieu quelquefois à des accidents graves. Suivant ces méthodes, en effet, le malade reste couché sur un lit mécanique, et on n'a d'autre but que de redresser la courbure de l'épine au moyen de l'extension. Il est souvent arrivé que, quand on cessait l'emploi des machines, les difformités revenaient avec plus de gravité qu'avant le traitement : c'est qu'on s'était borné à combattre l'effet de la maladie et non sa cause. Or, la méthode de M. PRAYAZ paraît avoir précisément pour but de remplir ces deux objets à la fois. Elle se compose d'appareils mécaniques destinés à opérer l'extension, mais auxquels sont associés *simultanément* des exercices gymnastiques, qui consolident les parties redressées, détruisent la faiblesse qui leur a donné naissance, et préviennent ainsi toute récurrence de la maladie. Un second inconvénient des méthodes orthopédiques ordinaires, c'est que les machines extensives prenant leur point d'appui sur la tête et le bassin, perdent une partie de leur force, violent les mâchoires, relâchent inutilement et outre mesure les portions saines de la colonne vertébrale. Ces inconvénients ne peuvent arriver par la méthode de M. PRAYAZ : les appareils orthopédiques de ce médecin offrent une division transversale dont les parties se séparent et se rapprochent à volonté; le malade, couché sur le dos, est attaché par le tronc aux deux plans du lit, de manière à ce que la position de l'épine courbée corresponde à la ligne de séparation des deux portions de l'appareil. L'extension est ainsi *localisée*, c'est-à-dire qu'elle se concentre sur les points à redresser et ne compromet en aucune façon les parties saines. On conçoit que par

cette précision de moyens, les guérisons sont beaucoup plus rapides, plus sûres, et tout-à-fait exemptes de dangers.

A ces considérations qui sont extraites du rapport de l'académie, nous joindrons les conclusions textuelles de ce rapport sur les appareils de M. PRAYAZ.

« La commission, après avoir examiné plusieurs fois avec soin ces appareils, avoir été témoin des effets qu'ils produisent, a pesé une année entière les conséquences qui peuvent résulter de leur application méthodique, les considère *comme très-supérieures à tous ceux qu'on a employés jusqu'à ce jour*, et vous propose de leur accorder votre approbation. »

## LE POPULAIRE

JOURNAL

DES INTÉRÊTS POLITIQUES, MATÉRIELS ET MORaux DU PEUPLE.

Fondé par une Association patriotique et dirigé par M. CABET, député.

MORALITÉ, LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

« La souveraineté du peuple est un principe incontestable et incontesté; il ne s'agit plus que d'en tirer la conséquence. »  
« Nous ne voulons ni humilier, ni dépouiller, ni opprimer personne, mais relever le peuple et l'enrichir par le travail. »

On s'abonne au journal *le Populaire* chez Auguste Baron, libraire, rue Clermont, n° 5. Ce journal paraît tous les dimanches à Paris, et les mardis soir à Lyon.

Prix : pour un an, 11 f. 50 c., porté à domicile. (2432 2)

## ANNONCES JUDICIAIRES.

(2498) VENTE JUDICIAIRE

D'une baraque avec four et fonds de boulanger, sis aux Brotteaux, commune de la Guillotière, cours Lafayette.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Joseph-Gabriel Cloppet, boulanger, demeurant à la Guillotière, lieu des Brotteaux, cours Lafayette, qui a pour avoué M<sup>e</sup> Cabias. Contre les mariés François Butin et Marie Sade, celle-ci sans profession, le mari garçon boulanger, demeurant ensemble à la Guillotière, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Lafont.

En vertu 1<sup>o</sup> d'une ordonnance enregistrée et en forme exécutoire rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, le 1<sup>er</sup> juin 1833. 2<sup>o</sup> D'un jugement du tribunal civil de Lyon du 31 août 1833 aussi enregistré en forme exécutoire.

La baraque ou maison dont il s'agit est construite sur le terrain des hospices de Lyon, ensuite d'un bail passé aux héritiers Guinet, aux droits desquels se trouvent les vendeurs; lequel bail expire à la Noël 1835, et a été passé moyennant un loyer annuel de 150 fr. Cette maison est construite en bois et briques, les fondations sont en pierres, il y a un rez-de-chaussée et un premier étage.

Avec ladite maison sera vendu le fonds de boulangerie qui en dépend et qu'exploite maintenant le sieur Cloppet, duquel fonds dépendent un four établi dans ladite maison et tous les ustensiles nécessaires à l'exercice de la profession de boulanger.

Tous ces objets seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, en vertu des ordonnances et jugement susdits, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Farine, notaire, à Lyon, place des Carmes, n° 3, au 1<sup>er</sup>, à dix heures du matin, et heures suivantes, au par-dessus de la somme de quatre mille francs montant de l'estimation portée au jugement précité, et en outre aux clauses et conditions du cahier des charges qui sera dressé à cet effet.

La vente aura lieu le quatorze novembre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, en ladite étude de M<sup>e</sup> Farine, notaire à Lyon, place des Carmes, n° 3.

CABIAS, avoué.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, et pour voir le cahier des charges, à M<sup>e</sup> Farine, notaire, ainsi qu'à M<sup>e</sup> Cabias, avoué à Lyon, rue St-Jean, n° 5.

## ANNONCES DIVERSES.

(2500) Chez MM. Damour et Augros, rue St-Côme, n° 8, à l'entresol.

A vendre. — Maisons en viager.

— Domaines d'agrément pour placement et propriétés au détail.

— Maisons de différents prix dans la ville et les faubourgs.

A emprunter. — On demande par première hypothèque, à 4 1/2 p. 0/10, sur des propriétés considérables, 60,000 f. dans le département du Rhône, 70,000 f. dans le département de Saône-et-Loire, et d'autres capitaux en viager et à dette à jour.

## AVIS.

A céder pour le premier mars 1834 :

La faculté d'établir une diligence sur le chemin de fer de St-Etienne à la Loire, pour le transport des voyageurs de St-Etienne à Monbrison et retour; entreprise gérée dans le moment actuel par M. Gorrand jeune.

S'adresser au directeur de la Compagnie du chemin de fer de St-Etienne à la Loire, rue de Roanne, n° 26, maison Deladret, à St-Etienne, ou dans les bureaux de ladite Comp<sup>e</sup> établis à la Terrasse. (2412 4)

(2453 8) A vendre. — Un fonds de café-cabaret, situé quartier des Célestins.

S'adresser chez M. Rapeaud, rue Juiverie, n° 19.

(2495 2) A vendre de suite. — Jeunes arbres et arbustes, au Perron, près d'Oullins.

S'adresser à Lyon, à M. le docteur Gueyraud, rue Sala, n° 41, au 1<sup>er</sup>.

(2496 2) Un homme connaissant la tenue des livres, et pouvant disposer de trois heures dans la soirée, désire les utiliser à un emploi quelconque.

S'adresser au magasin de mercerie, rue Confort, n° 19.

(2505) A affermer. — Pour la culture de la Betterave et la fabrication du sucre, le domaine des B. bouillères, situé plaine de Chanoz, commune de St-Georges d'Espéranche, canton d'Heyrieux, arrondissement de Vienne, Isère; presque à l'embranchement des trois routes: 1<sup>o</sup> de Vienne à Bourgoin; 2<sup>o</sup> de Lyon à la Côte St-André; 3<sup>o</sup> de Vienne à Crémieux; à deux heures de Vienne de Bourgoin, à trois de Lyon. Il contient six cents bichérées et des bâtiments suffisant amplement pour l'exploitation et la fabrication. On entrerait en jouissance à la St-Martin 1835. On y joindrait, si l'entrepreneur le désirait, le domaine attenant de Costebelle. Le reste de la propriété se compose de dix domaines contigus, où les entrepreneurs pourraient propager la culture de la betterave, s'ils désiraient étendre leur fabrication.

S'adresser pour les renseignements, sur les lieux, à M. Ambroise Rousset, régisseur; lequel transmettrait les lettres à M. de Syon, propriétaire.

## HOPITAUX CIVILS DE LYON.

La Commission exécutive donne avis que, par suite du renvoi prononcé dans sa séance du 23 octobre dernier, et en vertu d'une ordonnance royale du 31 juillet, elle procédera le mardi 3 décembre prochain, à midi, à la vente à l'enchère, et à la bougie éteinte, de la maison dite l'ancien Hôpital des Passans, située commune de la Guillotière (Rhône), Grand-rue, n° 50, et rue des Passans, et appartenant auxdits hôpitaux. Cette maison, tenue à loyer par le sieur Roybet, suivant deux baux qui expireront le 24 juin 1835, est estimée 41,996 fr. 91 c.; elle sera adjugée en 2 lots et la totalité de l'immeuble sera ensuite mise à l'enchère sur une somme au moins égale au prix total des adjudications partielles.

Le cahier des charges, clauses et conditions de ladite vente, est déposé au secrétariat de l'administration des hôpitaux à l'Hôtel-Dieu, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. Les soumissions y seront reçues jusqu'au deux décembre.

Les adjudications auront lieu dans la salle du conseil d'administration, à l'Hôtel-Dieu, par devant M<sup>e</sup> Lecourt, notaire des hôpitaux, auquel on peut aussi s'adresser pour connaître le cahier des charges. (2504)

(2501) On demande de suite un maître d'étude pour un pensionnat dans le département de Saône-et-Loire, pouvant enseigner les mathématiques élémentaires.

S'adresser à M. Pelletot fils, agent d'affaires, rue des Célestins, n° 5, à Lyon.

— Les militaires libérés provisoirement, appartenant à la classe de 1825, et porteurs de pièces en règle, qui désireront remplacer, peuvent s'adresser comme dessus.

## RÉPÉTITION DES CLASSES DU COLLÈGE,

Tous les soirs de 6 à 8 heures.

Français; Latin, Grec, Mathématiques, Physique, Italien, etc.

Rue Royale, n° 13, au 3<sup>o</sup>.

Prix : 20 f. par mois.

Leçons particulières.

(2424 11)

## AVIS IMPORTANT.

MM. les propriétaires qui désirent mettre leurs caves à l'abri de l'inondation de la Saône ou du Rhône, sont invités à s'adresser à MM. Bidremant, à Vaise, place de la Pyramide, n. 123, qui se chargeront d'indiquer aux entrepreneurs et ouvriers, des moyens dont ils garantiront le résultat. (2324 17)

(2499) Le sieur RAMEL donne avis à MM. les amateurs qu'il arrive de Paris avec une belle collection de plantes, de fleurs et d'agrément, tant de pleine terre que d'orangerie et de serre, oignons de fleur, oranges, jasmin, dalia, renoncules et anémones, graines de fleurs de toutes qualités; son magasin est établi petite rue Mercière, n° 3.

## PÂTE DE LICHEN

PECTORALE ET FORTIFIANTE.

Elle calme promptement les irritations de la gorge et de la poitrine; elle facilite l'expectoration, et guérit en peu de jours les toux les plus opiniâtres. — Prix des boîtes : 1 fr. 20 c. et 1 fr. 80 c. chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. — On trouve chez le même les BISCUITS ANTISIPHYLITQUES, autorisés et approuvés. (2331 7)

## AGENCE GÉNÉRALE D'AFFAIRES.

CABINET D'AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE.

PERRUSSEL ET COMP<sup>e</sup>.

Rue Trois-Marie, n° 12, près la prison, à Lyon.

Le directeur de cet établissement à l'honneur de prévenir MM. les négociants, banquiers, capitalistes, reutiers, propriétaires et toutes personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il a spécialement attaché à son bureau un notaire, un avoué, un avocat, un teneur de livres et un huissier, et enfin tout ce qui peut être utile à quelles affaires qu'on puisse lui présenter :

Correspondance générale, convocation de créanciers, faillites, régies et locations des maisons en ville et à la campagne, rentrées des sommes dues à quel titre que ce soit, défense devant les tribunaux de commerce, de justice de paix, conseil de prud'hommes, conseil municipal, tribunaux civils et autres; liquidation et épurement de comptes, arbitrages et passations d'actes sous seing-privé, tels que : ventes, baux, cessions, transactions, partages entre co-héritiers majeurs, etc., etc. Placement de toutes sortes de fonds, par billets à hypothèques, ventes et achats de propriétés à la ville et à la campagne, vente et achat de toutes sortes de fonds et établissements.

Le directeur prévient qu'il ne lui est dû des honoraires, que lorsque l'affaire confiée a réussi, à défaut de ce, il ne lui sera rien alloué pour ses écritures et courses; l'enregistrement sur ses livres est gratis. La réussite qu'il a obtenue à faire rentrer les mauvaises créances jusqu'à ce jour, ainsi que la réussite dans toutes les affaires qui lui ont été confiées, sont un sûr garant de la confiance que l'on voudra bien lui accorder. Il offre ses services à toutes les villes de France, pour les affaires sur la place de Lyon et ses environs. on peut correspondre avec sa maison, affranchir lettres et paquets. (2461 5)

## ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE.

Charles-Martin BURNIN et C<sup>e</sup>,

Faubourg de Vaise, rue Neuve-du-Chapeau-Houge, à Lyon.

MM. les amateurs trouveront dans cet établissement de nombreuses et variées collections de toutes sortes de végétaux provenant tant de ses produits que de l'établissement principal à Chambéry.

Ils peuvent s'y procurer en individus forts et d'un choix parfait :

1<sup>o</sup> Une riche collection d'arbres à fruit greffés pour toute destination, et assortis dans les meilleures qualités; des muriers des philippines, *morus multicaulis*, à haute tige, pour le prix de 115 à 150 f. le cent, et à basse tige pour le prix de 50 à 60 f. le cent.

2<sup>o</sup> Toutes les espèces les plus recherchées de grands arbres et arbustes d'ornement à feuilles caduques, de grands arbres et arbustes toujours verts et résineux, en individus de différentes forces.

3<sup>o</sup> Une très-belle collection de roses, sujets à basse tige, francs de pied, et à haute tige, greffés sur églantier, comprenant tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre.

4<sup>o</sup> Une nombreuse collection de plantes de serre chaude, d'orangerie et de plantes vivaces de pleine terre.

5<sup>o</sup> Des oignons, griffes et bulbes de fleurs, des jeunes plants pour pépinière, pour haie et pour toute autre destination; des graines potagères de grande culture, et autres; des pattes d'asperges de Hollande et d'Ulm, etc. etc.

La maison ne négligera rien, sous le rapport du choix des individus, de l'identité de l'espèce et de la modicité des prix, pour mériter la confiance que MM. les amateurs voudront bien lui accorder.

Elle envoie franco par la poste ses catalogues aux personnes qui lui en font la demande. On peut aussi se les procurer chez M. Chambet père, libraire, place des Terreaux, à Lyon. (2476 3)

Specacles du 5 novembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Le Secret du Ménage, comédie.—Don Juan, opéra.

CÉLESTINS.

Sophie Arnould, vaud.—Wamba, vaud.—Le dernier Chapitre, vaud.—Le Singe et l'Adjoint, vaud.

BOURSE DE PARIS du 2 novembre.

Cinq p. 0/0	102f 20	102f 15	101f 95	101f 90
—fin cour.	102f 25	102f 25	101f 90	101f 95
Emp. 1831,	102f			
Quat. p. 0/0,				
Trois p. 0/0,	75f 20	75f 25	74f 80	74f 85
—fin cour.,	75f 35	75f 35	74f 65	74f 90
Ren. de Nap.	90f 40			
—fin cour.,	91f	91f	91f	91f
Emp. d'Esp.	78f			
Rent. perp.,	62f 3/4			
Cortès,	16f 1/2			
Emp. rom.,	91f			
Emp. belge,	95f 3/8			
Em. d'Haiti,	255f			
Act. de la b.				
Quat. cana.,	1120f			
Caisse hyp.,	575f			

COURS DES MARCHANDISES du 2.

Colza, disp.,	95
—Courant du mois,	95
—décembre,	96 50
—4 premiers mois,	96
—Lille,	89
—Voiture,	5
3/6 disp.,	155 à 152 50
—courant du mois,	155 à 152 50
—2 décembre,	152 50
—4 premiers mois 1834,	147 50
Café St-Domingue,	27 1/4 à 27 1/2
—Martinique,	30 à 31 1/4
—Moka,	31 1/4 à 31 1/2

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BORREL, qui Saint-Antoine, n. 36.